

L'offensive du Front patriotique rwandais, en janvier 1991, et les massacres de Tutsis en représailles

Par [Agone](#) le vendredi 21 février 2020, 08:00

Vingt-cinq ans après les événements, Raphaël Doridant et François Graner, dans [L'État français et le génocide des Tutsis au Rwanda](#), analysent le soutien français aux forces gouvernementales rwandaises avant, pendant et après le génocide des Tutsis. Les extraits qui suivent montrent le durcissement du régime sous la pression militaire et politique du Front patriotique rwandais, et l'emballement de la dynamique génocidaire par laquelle il espère conserver le pouvoir.

À la fin du mois d'octobre 1990, les forces du Front Patriotique Rwandais [FPR]¹ ont été repoussées. Elles ont essuyé de lourdes pertes et paraissent brisées. Pourtant, dans les mois suivants, sous la houlette de leur nouveau chef Paul Kagame, elles se reconstituent peu à peu dans la région des volcans, au nord-ouest du Rwanda, où elles occupent un mince territoire près de la frontière ougandaise. Selon la DGSE, elles comptent quelques milliers d'hommes (pas tous combattants) avec des armes individuelles provenant de l'armée ougandaise ou récupérées lors d'affrontements avec l'armée rwandaise ; quasiment pas d'armes lourdes : quelques mitrailleuses et mortiers de 60 mm ; et trois camps d'entraînement « situés sur le territoire ougandais et dont l'activité est connue des autorités² ». Leurs armes et munitions viennent d'Ouganda, de Tanzanie et du Burundi³. Le 22 janvier 1991, elles s'emparent par surprise de la ville de Ruhengeri, qui abrite la plus grande prison du Rwanda. Les détenus – beaucoup de prisonniers politiques – sont libérés.

À Kigali, la stupéfaction du régime Habyarimana est grande. La France, qui envisageait trois semaines auparavant de retirer ses troupes du Rwanda – c'est François Mitterrand lui-même qui s'y était opposé et avait ordonné leur maintien un mois de plus –, monte une opération pour libérer les coopérants français et étrangers bloqués à Ruhengeri. Dans la nuit du 23 au 24 janvier, deux sections de Noroît⁴ récupèrent les Occidentaux dans une ville que les troupes du FPR ont déjà quittée, et que les Forces armées rwandaises [FAR] reprennent sans combat, mais en commettant nombre d'exactions contre la population⁵.

Le régime Habyarimana ne tarde pas à se venger de ce succès du FPR sur la population tutsie du Nord-Ouest. Dès les jours qui suivent la reprise de Ruhengeri, des éleveurs tutsis de la région, les Bagogwe, commencent à être systématiquement massacrés. Les assassins sont des civils mobilisés par les autorités locales et encadrés par des militaires rwandais. Certains Bagogwe sont emmenés au camp militaire de Bigogwe pour y être exécutés, sans que les coopérants militaires français et belges présents dans le camp ne réagissent. Les tueries durent jusqu'à mi-mars et coûtent la vie à une grande partie de ce groupe : des centaines, peut-être un millier de Tutsis Bagogwe⁶.

Ces massacres de Tutsis sont encouragés par la propagande extrémiste et couverts par le pouvoir : quelques semaines auparavant, en décembre 1990, le journal *Kangura* (« Réveillez-vous ! ») avait publié les « Dix commandements du Hutu » stigmatisant les Tutsis et enjoignant aux Hutus de « cesser d'avoir pitié » d'eux – dans un numéro comportant un portrait en pleine page de François Mitterrand, légendé « Un véritable ami du Rwanda. C'est dans le malheur que

les véritables amis se découvrent »⁷. Ces massacres révèlent aussi une dimension inquiétante qui ne cessera de se renforcer jusqu'au génocide de 1994 : l'enrôlement de la population civile hutue dans la persécution des Tutsis. Cet embrigadement fait partie d'une stratégie qui constitue l'élément central de la « doctrine de la guerre révolutionnaire ».

Un officier français conseille l'état-major des FAR

Les militaires français présents au Rwanda à partir d'octobre 1990 sont intégrés à l'armée rwandaise à tous les échelons, jusqu'au plus haut niveau. La mise en œuvre de la doctrine de la guerre révolutionnaire par certains officiers rwandais est approuvée par leurs conseillers français.

En effet, avec les deux compagnies de l'opération Noroît arrive un officier supérieur français chargé de conseiller le chef d'état-major des Forces armées rwandaises. Le lieutenant-colonel Gilbert Canovas occupe cette fonction une première fois du 11 octobre au 26 novembre 1990. À l'issue de son deuxième séjour au Rwanda, au printemps 1991, il rédige un rapport de mission dans lequel « il rappelle les aménagements intervenus dans l'armée rwandaise depuis le 1^{er} octobre 1990 » : « la mise en place de secteurs opérationnels » le long de la frontière, « le recrutement en grand nombre de militaires du rang et de réservistes » qui a permis de doubler les effectifs des FAR, « la réduction du temps de formation initiale des soldats, limitée à l'utilisation de l'arme individuelle en dotation ». Il note par ailleurs que « l'évident avantage concédé au profit du FPR au début des hostilités [dans les médias internationaux] a été compensé par une offensive médiatique menée par les Rwandais à partir du mois de décembre [1990]⁸ ». Pour le journaliste Patrick de Saint-Exupéry, « ces mots ont un sens. [...] Ils décrivent un type précis de guerre : “secteurs opérationnels”, cela signifie “quadrillage”, “recrutement en grand nombre”, cela signifie “mobilisation populaire”, “réduction du temps de formation”, cela signifie “milices”, “offensive médiatique”, cela signifie “guerre psychologique”⁹ ».

Le lieutenant-colonel Canovas assiste donc en observateur avisé à la mise en œuvre de la doctrine de la guerre révolutionnaire par ses collègues rwandais, une mise en œuvre à laquelle il collabore puisqu'il propose pour sa part, dans la région des volcans (nord-ouest du Rwanda), « la mise en place de petits éléments en civil, déguisés en paysans, dans les zones sensibles, de manière à neutraliser les rebelles généralement isolés ». Canovas relève par ailleurs « “la hargne” et “le zèle” des populations lors des opérations de ratissage et de contrôle routier » dans la zone de Ruhengeri¹⁰.

Ce qu'il ne précise pas, c'est que les militaires français sont parfois les témoins directs de cette « hargne » et de ce « zèle » puisqu'ils participent, aux côtés de leurs homologues rwandais, aux contrôles aux barrières dressées sur les axes de circulation afin de repérer les Tutsis. Car il arrive que des Tutsis soient tués sous leurs yeux, comme le rapporte un témoin qui dit avoir vu, en avril 1991, à la sortie de Ruhengeri, « un Tutsi qui se faisait sortir d'une voiture un peu plus loin que la nôtre. Après la vérification de sa carte d'identité, un militaire français et un autre officier rwandais l'ont donné aux miliciens qui ont commencé tout de suite, devant ces voitures, à le frapper de leurs machettes et de toutes autres armes qu'ils avaient [...] pour le jeter après dans la rigole¹¹ [...]. Quand j'ai vu cela, j'ai regardé autour de nous dans la rigole où j'ai aperçu quelques corps qui gisaient sans bruit (ils meurent tous sans bruit)¹² ».

La lutte entre démocrates et extrémistes

Autorisés en juin 1991, les partis d'opposition et une partie de la presse pèsent aussitôt pour une démocratisation du régime. Leurs efforts se conjuguent à la pression internationale : un rapport des institutions de la coopération afro-européenne d'octobre 1991 accuse en effet le régime de Kigali et son parti unique, qui détient tous les pouvoirs, de multiplier les violations des droits de l'homme, s'indignant des cas de prisonniers torturés (souvent à mort) dans les camps militaires ou les cachots de la police secrète, et soupçonnant l'implication des autorités dans les massacres de Tutsis et d'opposants¹³. Le président Habyarimana finit par nommer, le 13 octobre 1991, un « gouvernement d'ouverture » – composé cependant uniquement de ministres membres du Mouvement républicain national pour le développement (MRND), le parti présidentiel – sous la direction de Sylvestre Nsanzimana, militant modéré du MRND. En février 1991, alors que Nsanzimana était ministre de la Justice, il avait fait libérer les Tutsis et les opposants hutus arrêtés en octobre 1990.

En réaction, et dans le but de fragiliser le nouveau gouvernement, les durs du régime, qui refusent toute libéralisation et prônent une suprématie hutue sans partage, basculent dans l'extrémisme et lancent une vague d'attentats terroristes qui touchent la capitale en novembre 1991. Le lieutenant-colonel Anatole Nsengiyumva, chef du renseignement militaire rwandais, prétend avoir intercepté des communications radio du FPR prouvant que ce dernier est l'auteur des attentats – il s'agit en fait de fausses interceptions forgées par ses services¹⁴. Le nouvel attaché de défense français, le colonel Bernard Cussac, commence à relayer vers Paris la désinformation de ces extrémistes hutus, en se référant à ces « messages du FPR » prétendument interceptés.

L'automne 1991 voit aussi les principaux partis d'opposition dénoncer, le 17 novembre, les obstacles à la démocratisation et organiser le même jour une manifestation à Kigali pour réclamer la tenue d'une conférence nationale et protester contre l'utilisation de Radio Rwanda par les extrémistes. Dirigée par Ferdinand Nahimana, la radio publique – la seule radio à cette époque au Rwanda – est en effet totalement contrôlée par les extrémistes hutus. Quant au président Habyarimana, il se trouve coincé entre son entourage extrémiste – sa femme, Agathe Kanziga, et sa belle-famille – et les revendications démocratiques émanant d'une part croissante de la société rwandaise.

Les autorités décident de mettre en place « l'autodéfense de la population », qui vise à armer et à entraîner des civils, cette formation étant dispensée par les Forces armées rwandaises¹⁵. Les représentants de la France à Kigali sont informés en détail de ce projet du gouvernement rwandais : l'ambassadeur Georges Martres et l'attaché de défense informent Paris que le ministère de l'Intérieur rwandais a décidé « d'armer la population de la zone frontalière », et ils font état d'une « milice d'autodéfense »¹⁶. En outre, le 4 décembre 1991, le chef de l'État installe une commission composée de dix officiers des FAR et de la gendarmerie ; présidée par le colonel Théoneste Bagosora, directeur de cabinet du ministre de la Défense et extrémiste notoire, elle a pour mission de déterminer ce qu'il faut faire « pour vaincre l'ennemi sur le plan militaire, médiatique et politique ». Enfin, en janvier 1992, le parti présidentiel crée un « mouvement de jeunesse », en réalité une milice, baptisée Interahamwe (« Ceux qui combattent ensemble »), dans le but de recruter des jeunes désœuvrés pour en faire des nervis à la solde du pouvoir.

La menace de génocide est identifiée par les responsables français

À la mi-janvier 1992, les autorités françaises facilitent des discussions à Paris entre le FPR et les partis d'opposition rwandais. Selon Paul Kagame, chef militaire du mouvement rebelle, le directeur des affaires africaines et malgaches du Quai d'Orsay, Paul Dijoud, lui déclare : « Si vous n'arrêtez pas le combat, si vous vous emparez du pays, vous ne retrouverez pas vos frères et vos familles, parce que tous auront été massacrés¹⁷ ! » Lors d'une précédente rencontre avec Paul Kagame, en septembre 1991, le diplomate français s'était déjà efforcé de « l'amener à faire une évaluation correcte des inconvénients de la lutte armée¹⁸ ». Pour le chercheur Jacques Morel, « Paul Dijoud instrumentalise la menace bien réelle de génocide pour dissuader le chef du FPR de tenter de nouvelles attaques¹⁹ ».

Car au moment où Paul Dijoud tient ces propos, les autorités françaises savent depuis un an que l'extermination des Tutsis est envisagée par de très hauts responsables du régime. En effet, dès le 15 octobre 1990, l'ambassadeur Martres écrivait à Paris que « la population rwandaise d'origine tutsie [...] compte encore sur une victoire militaire, même partielle [du FPR, qui] lui permettrait d'échapper au génocide²⁰ ». Il ajoutait que les Tutsis étaient convaincus que la victoire du régime conduirait à leur « élimination totale ». L'attaché de défense à Kigali, le colonel Galinié, évoquait dans un message du 24 octobre 1990 l'éventualité de « l'élimination physique à l'intérieur du pays des Tutsis, 500 000 à 700 000 personnes, par les Hutus, 7 000 000 d'individus²¹ », en cas de rétablissement de la royauté tutsie.

L'ambassadeur Martres témoignera devant la Mission parlementaire que « le génocide était prévisible dès cette période [fin 1990], sans toutefois qu'on puisse en imaginer l'ampleur et l'atrocité. Certains Hutus avaient d'ailleurs eu l'audace d'y faire allusion. Le colonel Serubuga, chef d'état-major adjoint de l'armée rwandaise, s'était réjoui de l'attaque du FPR, qui servirait de justification aux massacres des Tutsis²² ». Le général Varret²³ se remémore quant à lui que, lors de son voyage au Rwanda, les 13 et 14 décembre 1990, le colonel Rwagafilita, qui dirigeait la gendarmerie rwandaise, lui demande des mitrailleuses et des canons ; comme Varret lui refuse cet armement lourd, inutile pour des gendarmes, Rwagafilita lui précise : « J'ai besoin de cet équipement pour mes gendarmes parce qu'on va participer à la lutte contre les Tutsis. [...] Ils ne sont pas très nombreux, ça va aller très vite. [...] C'est comme ça dans notre pays, les Tutsis sont un danger, on va les liquider²⁴. » Le général Varret alerte sa hiérarchie, sans parvenir à rendre plus prudent le soutien français.

Raphaël Doridant et François Graner

Extraits choisis de [L'État français et le génocide des Tutsis au Rwanda](#) (qui vient de paraître aux éditions Agone), p. 44-54.

Notes

1. Mouvement largement composé de Tutsis exilés, qui combat les Forces Armées Rwandaises et met fin au génocide des Tutsis. [ndlr]

2. DGSE, « Rwanda. Situation du Front patriotique rwandais », fiche particulière no 17108/N, 12 février 1991. [nda]

3. Thierry Charlier, « Conflit ethnique au Rwanda », Raids, no 56, janvier 1991 [fgt]. [nda]

4. L'opération Noroît, de 1990 à 1993, est la première des trois opérations menées par la France au Rwanda. [ndlr]

5. Assemblée nationale, Enquête sur la tragédie rwandaise, Rapport d'information sur les opérations militaires menées par la France, d'autres pays et l'ONU au Rwanda entre 1990 et 1994 (tome I, Rapport ; tome II, Annexes ; tome III, Auditions), Paris, Assemblée nationale, 1998 [disponible en ligne sur assemblee-nationale.fr], t. I,

- p. 130. Sur les exactions commises par les FAR, lire Jean-François Dupaquier, Politiques, militaires et mercenaires français au Rwanda, Chronique d'une désinformation, Paris, Karthala, 2014, p. 122. [nda]
- [6.](#) Diogène Bideri, Le Massacre des Bagogwe. Un prélude au génocide des Tutsi. Rwanda (1990-1993), Paris, L'Harmattan, 2008. [nda]
- [7.](#) Kangura, no 6, décembre 1990 [fgt]. [nda]
- [8.](#) Assemblée nationale, Enquête sur la tragédie rwandaise, op. cit., t. I, p. 132. [nda]
- [9.](#) Patrick de Saint-Exupéry, Complices de l'inavouable. La France au Rwanda, Paris, Les Arènes, 2009, p. 274.
- [10.](#) Gilbert Canovas, « Rapport de fin de mission (février 1991) », 30 avril 1991, cité in Assemblée nationale, Enquête sur la tragédie rwandaise, op. cit., t. I, p. 149 [fgt]. [nda]
- [11.](#) Au Rwanda, on appelle rigole un fossé large et profond qui borde la route.
- [12.](#) Témoignage d'Immaculée Mpinganzima-Cattier, in Laure Coret et François-Xavier Verschave (dir.), L'horreur qui nous prend au visage. L'État français et le génocide. Rapport de la Commission d'enquête citoyenne, Paris, Karthala, 2005, p. 21. [nda]
- [13.](#) Commission CEE-ACP, 15-19 octobre 1991, p. 9-10, FranceGenocideTutsi.org/RapportCeeAcpOctobre1991.pdf. [nda]
- [14.](#) Jean-François Dupaquier, L'Agenda du génocide. Le témoignage de Richard Mugenzi, ex-espion rwandais, Paris, Karthala, 2010, notamment p. 108 et 139. [nda]
- [15.](#) « Compte rendu de la réunion relative à l'autodéfense de la population dans le secteur de Mutara adressé au ministère de la Défense rwandais », 29 septembre 1991, cité in Assemblée nationale, Enquête sur la tragédie rwandaise, op. cit., t. II, p. 108-111 [fgt]. [nda]
- [16.](#) Georges Martres, Bernard Cussac, télégramme diplomatique, « Armement des populations civiles », 22 janvier 1992, cité in Assemblée nationale, Enquête sur la tragédie rwandaise, op. cit., t. II, p. 165 [fgt]. [nda]
- [17.](#) Renaud Girard, « Quand la France jetait Kagame en prison », Le Figaro, 23 novembre 1997, cité par Jean-François Dupaquier, Politiques, militaires et mercenaires français au Rwanda, op. cit. p. 161. [nda]
- [18.](#) Paul Dijoud, télégramme diplomatique Paris, 27 septembre 1991, « Visite à Paris du major Paul Kagame », in Assemblée nationale, Enquête sur la tragédie rwandaise, t. II, p. 206 [fgt]. [nda]
- [19.](#) Jacques Morel, La France au cœur du génocide des Tutsis, Paris, Izuba-L'Esprit frappeur, 2010, p. 180. [nda]
- [20.](#) Télégramme diplomatique Kigali, « Analyse de la situation par la population tutsie », 15 octobre 1990, in Assemblée nationale, Enquête sur la tragédie rwandaise, op. cit., t. II, p. 133. [nda]
- [21.](#) « Extrait du message de l'attaché de défense à Kigali, Appréciation de la situation politique », 24 octobre 1990, in Assemblée nationale, Enquête sur la tragédie rwandaise, op. cit., t. II, p. 134 [fgt]. [nda]
- [22.](#) Audition de Georges Martres, in Assemblée nationale, Enquête sur la tragédie rwandaise, op. cit., t. III, vol. 1, p. 119 ; voir aussi l'interview de Georges Martres par Michael Dobbs, « The Genocide Cable », YouTube.com, 25 mai 2014, 3'42. [nda]
- [23.](#) De 1990 à 1993, le général Varret dirige la mission militaire de coopération. À ce poste qui supervise les coopérants militaires français en mission dans différents pays africains, il tente de modérer le soutien français à l'armée rwandaise. En 1993 il est remplacé de façon anticipée par le général Huchon. [ndlr]
- [24.](#) Général Jean Varret, in Michael Sztanke, Rwanda, chronique d'un génocide annoncé, version longue (52 minutes), RTBF, 2019, 12e minute. [nda]

Source : <http://blog.agone.org/post/2020/02/21/Offensive-FPR>